

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 avril 2011

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2011-4-1-4

Service consulté

GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE 3F ALSACE POUR 20 LOGEMENTS À HORBOURG WIHR

Résumé : Octroi de garantie d'emprunt intégrale à l'Immobilière 3F Alsace relative à 4 prêts d'un montant total de 2 105 907 € à souscrire pour la construction de 20 logements à Horbourg-Wihr.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E 6 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de IMMOBILIÈRE 3F ALSACE, relative à 4 prêts d'un montant total de 2 105 907 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour l'opération de construction de 20 logements à Horbourg-Wihr Lotissement le Kreutzel.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif signé avec l'organisme en date du 30/06/2010.

Le financement prévisionnel de l'opération est prévu selon le tableau ci après :

Subventions	123 200 €
Prêt C.D.C. PLUS	1 090 954 €
Prêt C.D.C. PLUS Foncier	455 439 €
Prêt C.D.C. PLAI	390 126 €
Prêt C.D.C. PLAI Foncier	169 388 €
Fonds propres	393 402 €
TOTAL	2 622 509 €

Caractéristiques des prêts	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant du prêt €	1 090 954 €	455 439 €	390 126 €	169 388 €
Durée de la période d'amortissement	35 ans	50 ans	35 ans	50 ans
Durée du Préfinancement	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Indice de référence	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat	+60pdb	+60pdb	- 20pdb	- 20pdb
Taux annuel de progressivité	0.0 %	0.0 %	0.00 %	0.00 %
Révisabilité intérêt et progressivité :	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0	En fonction du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'opérations entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la délégation de la compétence logement au Département.

Les dispositions en la matière prévoient, de principe, l'octroi d'une caution à 100 %, sans implication de la commune d'implantation (rapport n° 2007/II-1^{ère}/12 du 23 mars 2007).

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.